

Direction des centrales nucléaires

Référence courrier : CODEP-DCN-2025-038263

**Monsieur le Président du groupe permanent
d'experts pour les réacteurs nucléaires**

Montrouge le, 10 décembre 2025

Objet : Réunion du Groupe permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires (GPR) du 5 décembre 2025 – Saisine du GPR sur le retour d'expérience de l'exploitation des réacteurs électronucléaires d'EDF et des réacteurs étrangers pour l'année 2023 et une partie de l'année 2024

Monsieur le Président,

Le retour d'expérience des événements et des situations d'exploitation intervenus dans les réacteurs électronucléaires d'EDF, mais également dans les réacteurs étrangers, fait l'objet d'un examen régulier par l'ASNR. Cet examen permet en particulier d'évaluer les actions engagées par EDF pour corriger les anomalies détectées et en prévenir la réapparition. Il participe à l'amélioration continue de la sûreté des installations.

Je souhaite ainsi recueillir l'avis du GPR sur le caractère suffisant et la pertinence des dispositions prises par EDF pour le traitement des évènements significatifs survenus en 2023 et au vu des premières tendances qui se dégagent des événements significatifs déclarés sur l'année 2024 en France en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'environnement, ainsi qu'à l'étranger en matière de sûreté nucléaire. Vous vous positionnerez aussi sur les évolutions des tendances en matière de typologie des événements déclarés et de leurs causes et sur la pertinence des plans d'actions engagés par EDF au vu de ces évolutions.

Dans le cadre de l'analyse des tendances des évènements significatifs pour la sûreté, des analyses plus détaillées ont été réalisées sur les évènements liés aux réglages sensibles¹, au paramétrage de l'application « ESPACE² », au phénomène de dilution homogène et aux dysfonctionnements du processus de condamnation administrative afin de s'assurer de la suffisance des dispositions prévues par EDF pour maîtriser les risques afférents à ces thématiques. Je souhaite recueillir l'avis du GPR sur ces sujets.

¹ Le réglage d'un paramètre de fonctionnement d'un réacteur est dit « sensible » lorsque la fonction intégrant ce paramètre n'est pas requalifiable fonctionnellement ou ne l'est que partiellement et que l'effet produit sur la valeur du paramètre concerné peut conduire l'installation en dehors des spécifications techniques d'exploitation ou solliciter inutilement une protection ou un verrouillage.

² ESPACE est une application informatique permettant l'analyse des données neutroniques ainsi que l'étalonnage des paramètres des systèmes de surveillance et de protection du cœur.



Enfin, la bonne utilisation du retour d'expérience dans les processus de suivi et de mise à jour des données de fiabilité utilisées par EDF dans les études probabilistes de sûreté ou dans les demandes d'évolution de règles générales d'exploitation est régulièrement analysée depuis quelques années. Je souhaite cette année recueillir l'avis du GPR sur la déclinaison de ce processus sur les données de fiabilité des pompes et moteurs des systèmes d'injection de sécurité basse-pression et moyenne-pression ainsi que des pompes du système d'aspersion enceinte.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général adjoint

Signé

Julien COLLET